

Règlement complet du Jeu concours Calendrier de l'Avent Troyes

ARTICLE 1 – SOCIETES ORGANISATRICES

L'Association des Exploitants de Marques Avenue Troyes, association selon la loi de 1901, dont le siège social est situé sur le centre de Marques Avenue Troyes, 114 Boulevard de Dijon, 10800 Saint-Julien-les-Villas, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Calendrier de l'Avent Troyes » (ci-après dénommé « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - ANNONCE DU JEU

- Le Jeu se déroulera du 1er au 24 décembre 2023 inclus.

Il sera annoncé via :

- Un post Facebook le 29/11/2023 sur la page Facebook Marques Avenue Troyes : https://www.facebook.com/MarquesAvenueTroyes?locale=fr_FR
- Un post Facebook chaque jour du 1^{er} au 24 décembre qui annoncera le lot à gagner sur la page Facebook Marques Avenue Troyes : https://www.facebook.com/MarquesAvenueTroyes?locale=fr_FR

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine (Corse exclue), à l'exception du personnel des Sociétés Organisatrices et des membres de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration, la réalisation ou la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule en ligne sur la page Facebook de Marques Avenue Troyes : https://www.facebook.com/MarquesAvenueTroyes?locale=fr_FR

Pour participer au Jeu, le participant doit se rendre sur la page Facebook de Marques Avenue Troyes et commenter le ou les posts pour lequel il souhaite participer.

Le participant sera en lice pour la sélection par le jury qui aura lieu chaque jour à compter du 1^{er} décembre, en tirant au sort le jour-même à 18h30.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un jury composé de 3 personnes de l'agence Brand Station Paris sélectionnera un gagnant chaque jour à compter du 1^{er} décembre, en tirant au sort le jour-même à 18h30.

En tout il y aura 1 gagnant par jour, soit 24 gagnants au total.

Après sélection par le jury, les gagnants seront contactés directement par le centre en question.

Les gagnants devront se présenter au centre Marques Avenue Troyes dans un délai de 14 jours après avoir été contactés.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués aux gagnants selon la conformité aux modalités de participation :

- 1 décembre : 1 valise Belmont plus Delsey d'une valeur de 159€ prix de base et 111€ prix outlet
- 2 décembre : 1 pull au choix Christine Laure d'une valeur maximale de 49,95€
- 3 décembre : 1 panier garni Le Rucher de Karl et Aly d'une valeur de 30€
- 4 décembre : 1 carte cadeau Marques Avenue d'une valeur de 50€
- 5 décembre : 1 pull au choix Jerem, pas de valeur, à choisir selon le stock disponible
- 6 décembre : 1 théière nectar 40cl en porcelaine chef et sommelier Arc Outlet d'une valeur de 34,30€ prix de base et 24€ prix outlet
- 7 décembre : 1 coffret délirium Tremens 4x33cl + 1 verre My Beers d'une valeur de 26,20€
- 8 décembre : 1 nuisette tulle design Le Bourget, d'une valeur de 30€ prix de base et 21€ prix outlet
- 9 décembre : 1 lot de 2 serviettes 50x100 modèle Alchimie beige/bleu Anne de Solène, d'une valeur de 40€ prix de base et 28€ prix outlet
- 10 décembre : 1 écharpe cachemire avec coffret cadeau Bayard, d'une valeur de 99€ prix de base et 69€ prix outlet
- 11 décembre : 1 bouteille de champagne Drouilly, d'une valeur de 17,50€
- 12 décembre : 1 culotte taille haute soft stretch Darjeeling, d'une valeur de 19,90€
- 13 décembre : 1 taie d'oreiller percale 65x65 couleur ficelle Perle de Coton, d'une valeur de 42,90€ prix de base et 14€ prix outlet

- 14 décembre : 1 marinière au choix homme ou femme Armorlux d'une valeur de 69€ prix de base et 48€ prix outlet
- 15 décembre : 1 carte cadeau Sergent Major d'une valeur de 30€
- 16 décembre : 1 housse de coussin Losis Balade cuivre ou indigo (au choix), d'une valeur de 55€ prix de base et 35€ prix outlet
- 17 décembre : 1 boîte de chocolats L'Pandor, d'une valeur maximale de 25€
- 18 décembre : 1 carte cadeau Marques Avenue d'une valeur de 50€
- 19 décembre : 1 parure au choix Triumph, d'une valeur maximale de 80€
- 20 décembre : 1 lot de 2 serviettes invité 40x60 modèle Alchimie beige/bleu Anne de Solène, d'une valeur de 17€ prix de base et 11,90€ prix outlet
- 21 décembre : 1 carte cadeau Lagoa Spa, d'une valeur de 40€
- 22 décembre : 1 ménagère 24 pièces Couzon type Pix'elle Comptoir de Limoges, d'une valeur de 265,70€ prix de base et 169,90€ prix outlet
- 23 décembre : 1 bouteille de champagne Chassenay d'Arce, d'une valeur de 25,90€
- 24 décembre : 1 cocotte en fonte émaillée 24cm cerise Le Creuset, d'une valeur de 315€ prix de base et 220,50€ prix outlet

Le lot est à retirer par le participant dans le centre Marques Avenue Troyes dans un délai de 14 jours après avoir été contacté.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à la vérification de l'identité, des coordonnées et de l'âge des gagnants avant remise de leur lot.

Les gagnants n'ayant pas répondu au Message dans les délais impartis seront réputés renoncer à leurs dotations, celles-ci seront considérées comme perdues, aucune réclamation ne pourra être admise. Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de désigner un gagnant suppléant parmi le trio sélectionné par le jury.

ARTICLE 7 - ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les cas suivants entraîneront une exclusion et disqualification de la participation au Jeu, sans que cette liste soit exhaustive :

- Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées
- le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie sous quelque forme que ce soit, utilisation de robots ou procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens, ;

Les Sociétés Organisatrices pourront ainsi exclure, suspendre, annuler toute participation en cas de comportement suspect, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, , une tentative de forcer les serveurs des Sociétés Organisatrices , une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

- Le refus du participant d'autoriser toute vérification concernant son identité, âge, domicile, et autre coordonnée dans le cadre du Jeu et nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 8 – MOFIDIFICATION DU REGLEMENT DE JEU

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions.

Elles se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Des addendum et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS GENERALES

9.1. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète, du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenue responsables de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable aux Sociétés Organisatrices et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

9.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information des Sociétés Organisatrices aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

9.3. Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

9.4. Les Sociétés Organisatrices feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. Les Sociétés Organisatrices pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. Les Sociétés Organisatrices ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

9.5. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

9.6. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié, il n'appartient pas aux Sociétés Organisatrices de faire des recherches

complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions. Elles se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

ARTICLE 10 – AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Sous réserve d'avoir obtenu leur autorisation expresse, les Sociétés Organisatrices pourront utiliser, les nom, adresse, et photographie des gagnants pour toute communication liée au Jeu sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants par les Sociétés Organisatrices lors de leur participation au Jeu ont vocation à être traitées pour le déroulement de celui-ci et à l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu.

Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels les Sociétés Organisatrices feront éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion de Jeu.

Les informations collectées pourront également faire l'objet de prospection commerciale de la part des Sociétés Organisatrices avec l'accord exprès des participants.

Les responsables du traitement de ces données sont les Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices s'engagent, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concerne ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à

l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Chaque participant dispose également d'un droit à la limitation du traitement et un droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime.

Le participant peut exercer ces droits en adressant un courrier à les Sociétés Organisatrices à GROUPE MARQUES AVENUE 77 rue Vieille du Temple 75003 PARIS.

Les données collectées seront conservées par les Sociétés Organisatrices pendant trois (3) ans.

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00

ARTICLE 12 : ACCEPTATION ET ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement sera disponible en commentaire des posts Facebook via le lien suivant :

<https://www.marquesavenue.com/ma-content/uploads/sites/8/2023/11/reglement-calendrier-avent-troyes-2023.pdf>

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET CONTESTATIONS

Le Jeu est soumis au droit français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation et l'exécution du règlement sera tranchée par les Sociétés Organisatrices.

Les litiges qui ne peuvent être résolus par le présent règlement feront l'objet autant que possible d'un règlement amiable.

Conditions générales d'utilisation de la Carte Cadeau

1. Champ d'application

- 1.1 Les conditions générales d'utilisation de la présente Carte cadeau (les « **Conditions générales** ») s'appliquent à tout Acheteur (l'« **Acheteur** ») et à tout titulaire (le « **Titulaire** »; l'Acheteur et le Titulaire également désignés ensemble par « **Vous** ») de la présente Carte cadeau (la « **Carte cadeau** »). En achetant et/ou en détenant la Carte cadeau, vous acceptez les présentes conditions générales.
- 1.2 La Carte-cadeau est émise par **Marques Avenue Aubergenville** dont le siège social est situé à 3 RD 14, Rue de Quarante Sous, 78410 Aubergenville, France, par l'intermédiaire d'un prestataire de services techniques, Giftify SA, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique, qui utilise son interface technique.
- 1.3 La Carte cadeau est émise et achetée uniquement dans une devise donnée. La Carte cadeau doit être achetée dans la monnaie ayant cours légal dans le pays où elle est émise. Euro (EUR).
- 1.4 Aucun montant supplémentaire ne peut être ajouté à la Carte cadeau après l'achat initial, sauf dans le cas où un commerçant rembourse une transaction sur la Carte cadeau. Les présentes conditions générales sont disponibles en ligne à l'adresse **ma-aubergenville.giftify.me**.
- 1.5 Vous pouvez en demander une copie à tout moment pendant la durée du présent contrat.
- 1.6 La Carte cadeau n'est pas un produit réglementé et n'est donc pas soumise aux règlements relatifs à l'argent électronique ni aux règlements relatifs aux services de paiement.

2. Définitions

- 2.1 « Carte cadeau » désigne le produit constitué d'une carte prépayée offerte dans le cadre des présentes conditions d'utilisation.
- 2.2 « Acheteur/titulaire » désigne la partie contractante qui demande ou acquiert une Carte cadeau et en fait usage. Le titulaire de la carte peut être ou non l'Acheteur de la carte.
- 2.3 « Vendeur » ou « Centre commercial » désigne les différents établissements autorisés à accepter la Carte cadeau et où des services sont fournis aux titulaires desdites cartes-cadeaux..
- 2.4 « Réseau limité » désigne les établissements sélectionnés conformément à l'article 2.3.

3. Achat et chargement de la Carte cadeau

- 3.1 Si la Carte cadeau est achetée dans un Centre commercial, la valeur maximale qui peut être chargée sur la carte sans vérification de l'identité du titulaire est de 150 EUR. Les montants de la Carte cadeau pourront être utilisés pendant une période maximale de 12 mois après le chargement..
- 3.2 Si la Carte cadeau est achetée sur Internet, la valeur maximale qui peut être chargée sur la carte sans vérification de l'identité du titulaire est de 150 EUR. La carte cadeau doit être activée dans les 3 mois suivant l'achat en ligne. Cette activation peut se faire au bureau d'information de votre centre commercial ou sur le site web **ma-aubergenville.giftify.me**.
- 3.3 Pour charger la Carte cadeau, vous devez utiliser une carte de crédit ou de débit émise par une institution financière réglementée.
- 3.4 Lorsque les montants sont chargés sur votre Carte cadeau, le paiement sera effectué dans la même devise que celle de votre carte de crédit ou de débit.
- 3.5 Nous pouvons refuser d'émettre ou de vendre la Carte cadeau, sans devoir nous justifier et sans que l'Acheteur puisse prétendre à une indemnisation.

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.

4. Utilisation de la Carte cadeau

- 4.1 La Carte cadeau peut être utilisée par le titulaire de la carte ou peut être donnée à une autre personne (nouveau titulaire de la carte) qui l'a reçue en cadeau. Lors de la remise de la Carte cadeau, l'Acheteur doit informer le nouveau titulaire de la carte des présentes conditions d'utilisation.
- 4.2 La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins et points de vente du Centre commercial, et uniquement pour les transactions effectuées en présence de son titulaire.
- 4.3 Votre solde sera réduit du montant de chaque achat que vous effectuez.
- 4.3.1. Si un achat dépasse les fonds disponibles ou les limites de la carte, vous pouvez ajouter le montant restant de l'achat avec un autre mode de paiement accepté par le magasin (carte de crédit, espèces, etc.) à condition que le vendeur accepte une combinaison de modes de paiement.
- 4.3.2. Aucun fonds supplémentaire ne peut être ajouté à la Carte cadeau après l'achat.
- 4.4 La Carte cadeau n'est pas une carte de débit adossée à un compte bancaire. Aucun intérêt ne sera généré sur les montants chargés sur la Carte cadeau.
- 4.5 Vous ne pouvez pas utiliser votre Carte cadeau pour:
 - 4.5.1. les paiements périodiques préalablement autorisés
 - 4.5.2. les transactions exécutées en dehors du Centre commercial
 - 4.5.3. les transactions en ligne, même sur les sites web des distributeurs du Centre commercial
 - 4.5.4. les opérations en espèces, y compris les remboursements en espèces, les retraits bancaires, les virements postaux, les chèques de voyage, les devises étrangères ou les opérations de change, ou
 - 4.5.5. tout but illégal.
- 4.6 Votre Carte cadeau ne peut pas être utilisée dans toute situation où le vendeur ne peut pas obtenir une autorisation en ligne garantissant qu'il y a suffisamment de fonds pour effectuer la transaction.
- 4.7 Le Centre commercial décline toute responsabilité quant à la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect lié aux biens ou aux services achetés avec la Carte cadeau.
- 4.8 La Carte cadeau ne peut être ni échangée ni revendue et ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque contrepartie monétaire.
- 4.9 Il vous est interdit de modifier la Carte cadeau, ou les services connexes fournis dans le cadre de l'utilisation de la Carte cadeau.
- 4.10 Nous nous réservons le droit de bloquer, suspendre ou restreindre l'utilisation de votre Carte cadeau dans les cas suivants :
 - 4.10.1. Lorsque la sécurité de votre Carte cadeau ou du numéro de votre Carte cadeau est en jeu ;
 - 4.10.2. En cas de suspicion d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de votre Carte cadeau.
 Dans la mesure du possible, nous vous informerons avant de bloquer, de suspendre ou de restreindre l'utilisation de votre Carte cadeau. L'obligation de vous informer ne s'applique pas lorsque des mesures de sécurité raisonnables sont compromises, ou lorsqu'il est illégal d'agir ainsi.

5. Opérations de paiement

- 5.1. Le Centre commercial est en droit de supposer que vous autorisez une transaction lorsque la bande magnétique de la Carte cadeau est glissée par le vendeur, ou lorsque des informations appropriées sont fournies au vendeur afin de permettre l'exécution de la transaction.
 - 5.2. Une transaction ne peut être annulée une fois qu'elle nous a été transmise avec votre autorisation. Les motifs de refus habituels sont les suivants :
 - 5.1.1. Dépassement des fonds disponibles sur la Carte cadeau ; ou
 - 5.1.2. Existence de motifs raisonnables justifiant l'annulation par le Centre commercial de la transaction en vertu des règles du système de paiement (Visa ou MasterCard) pour lequel votre Carte cadeau a été émise ; ou
 - 5.1.3. Existence de motifs raisonnables incitant le Centre commercial à estimer qu'une telle action est nécessaire pour se conformer à une obligation légale.
- Le Centre commercial ne peut effectuer de transactions en cas de force majeure ou de problèmes techniques qui lui sont imputables ou qui sont imputables au vendeur.

6. Opérations en devises étrangères

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.

La Carte cadeau ne peut être utilisée que pour les opérations dans la devise de la Carte.

7. Vérification de votre solde

Pour vérifier le solde disponible de votre carte ou pour examiner vos opérations, veuillez consulter le site **ma-aubergenville.giftify.me** ou, selon vos disponibilités, appeler votre Centre commercial, vous rendre au point de vente du Centre commercial ou scanner le code QR.

8. Remboursement

Votre Carte cadeau n'est pas soumise à la réglementation applicable aux distributeurs de monnaie électronique et vous n'avez donc droit à aucun remboursement du solde de la carte.

9. Expiration de la carte

Votre Carte cadeau et le solde qui y est chargé expireront 12 mois après la date d'activation de la carte, qui est désignée par la « date d'expiration ». À cette date, la carte cessera de fonctionner et ne pourra plus être utilisée comme moyen de paiement.

La date d'expiration est disponible sur le site web **ma-aubergenville.giftify.me**.

Une fois que votre Carte cadeau a expiré, les fonds restants ne pourront plus être utilisés. Vous n'aurez droit à aucun remboursement du solde de votre carte.

10. Précautions de sécurité

Votre Carte cadeau ne doit pas être utilisée par un tiers sans autorisation ;

N'utilisez la Carte cadeau ou son numéro que pour effectuer (ou vous engager à effectuer) une transaction, et,

Si votre Carte cadeau est perdue ou volée, ou si vous pensez qu'elle (ou son numéro) a pu être utilisée illégalement, vous devez :

10.1.1. Appeler votre Centre commercial pour bloquer la carte.

10.1.2. Vous devez fournir une copie du reçu et de votre pièce d'identité.

10.1.3. Cesser immédiatement d'utiliser votre Carte cadeau et son numéro. Si vous retrouvez la Carte cadeau après avoir signalé sa perte, son vol ou son utilisation illégale, vous devez la détruire et en informer votre Centre commercial dès que possible.

10.1.4. Vous demeurez responsable de toute utilisation de votre carte jusqu'à ce que vous ayez averti votre Centre commercial

10.1.5. Si votre Carte cadeau, ou toute carte de remplacement, est perdue ou volée, vous pouvez, une fois la perte signalée, demander une carte de remplacement au Centre commercial. Des frais vous seront facturés avant qu'une carte de remplacement ne soit délivrée. Cette procédure est expliquée plus en détail dans le tableau récapitulatif à la fin de ce document.

Nous déclinons toute responsabilité dans les cas suivants :

10.1.6. toute circonstance anormale ou imprévisible, par exemple, une défaillance des systèmes informatiques qui survient pour des raisons indépendantes de notre volonté, si cela nous empêche de fournir un service régulier ;

10.1.7. le refus par tout vendeur d'accepter (ou le retard dans l'acceptation par celui-ci de) votre carte ou votre numéro de carte, ou

En cas d'erreur sur les transactions, appelez votre Centre commercial.

Si votre Carte cadeau ne fonctionne pas correctement, vous pouvez en obtenir une nouvelle au point de vente du Centre commercial. Le solde restant de votre carte sera transféré sur la nouvelle carte.

Notre responsabilité est en tout cas limitée au solde de la carte.

Le solde déjà utilisé avant le blocage de la Carte cadeau ne peut être remboursé.

Toute utilisation qui enfreint les présentes conditions générales peut entraîner le blocage de votre Carte cadeau

11. Modification des conditions d'utilisation

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.

Les conditions générales d'utilisation, ainsi que les prix et les frais supplémentaires, peuvent être modifiés à tout moment.

En cas de modification,

- 11.1.1. Les conditions générales d'utilisation applicables seront celles en vigueur à la date d'achat de la Carte cadeau.

12. Plaintes et Litiges

- 12.1. Le Centre commercial déploiera les meilleurs efforts pour résoudre tout litige relatif aux présentes conditions.

- 12.2. Si vous souhaitez déposer une plainte ou nous contacter pour toute autre raison liée aux présentes conditions d'utilisation, veuillez contacter votre Centre commercial.

- 12.3. Avant d'engager toute procédure contentieuse, il convient de rechercher une solution à l'amiable. La Commission européenne offre une plateforme de règlement alternatif des litiges, à laquelle vous pouvez accéder à partir du lien suivant:
<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm>

13. Protection de la vie privée

Giftify SA et le partenaire s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des données de l'utilisateur. Toutes les informations personnelles que nous recueillons sont utilisées uniquement de manière légale et en conformité avec le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen).

14. Droits d'annulation

- 14.1. Si vous changez d'avis relativement à l'achat de votre carte cadeau, que vous l'avez achetée sur Internet et qu'elle n'a pas été utilisée, vous pouvez l'annuler dans les 14 jours suivant la date d'achat. Vous ne serez pas facturé pour l'annulation de la carte pendant cette période. Nous vous rembourserons tout solde restant sur la carte et tous les frais que vous aurez payés.

- 14.2. Nous vous rembourserons dans la même devise que celle de votre Carte cadeau.

- 14.3. Si vous souhaitez annuler votre Carte cadeau, veuillez la retourner au bureau du service clientèle du Centre, non signée et non utilisée, accompagnée de votre facture originale, dans les 14 jours suivant l'achat, et un remboursement complet sera effectué.

- 14.4. Seule la personne qui a acheté la Carte cadeau peut se voir rembourser. Pour obtenir un remboursement, l'acheteur de la Carte cadeau devra fournir une preuve d'identité (carte d'identité/passeport), son IBAN, le reçu original (ou autre preuve) de son achat et le retour de la carte cadeau.

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.

15. Tableau récapitulatif

Ce tableau résume les principales caractéristiques et informations du produit. Vous trouverez également ci-dessous les limites de solde et les éventuels frais supplémentaires qui s'appliquent à chaque Carte cadeau.

Tarifs et montants de chargement	Devise
Frais d'achat de la carte	Gratuit (mais des frais supplémentaires par canal de vente peuvent s'appliquer)
Frais de chargement de la carte avec une carte de crédit ou de débit	Aucune (sauf indication contraire)
Frais de remplacement en cas de problème inhérent au client (détérioration, perte, vol)	10 EUR
Montant minimum de chargement de la carte	10 EUR
Frais d'expédition (achat en ligne)	2.50 EUR
Montant maximum de chargement de la carte	150 EUR

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.

Annexe 1:

Formulaire de retrait

(Si vous souhaitez annuler le contrat, veuillez remplir ce formulaire et nous le renvoyer).

— À

[le commerçant doit insérer ici le nom du Centre commercial, son adresse géographique et, le cas échéant, son numéro de fax et son adresse électronique]:

— Je/Nous (*) vous informe/ons par la présente que je me/nous nous (*) retire/ons de mon/notre (*) contrat de vente des biens suivants (*)/pour la fourniture du service suivant (*)

— Commandé le (*)/reçu le (*)

— Nom du(des) consommateur(s)

— Adresse du(des) consommateur(s)

— Signature du(des) consommateur(s) (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier)

— Date

(*) Biffer les mentions inutiles.

La Carte cadeau ne peut être utilisée que dans les magasins participants du Centre commercial pour acheter des biens et/ou des services. Aucun règlement en espèces n'est accepté pour l'achat de la carte cadeau.